LE « DUCE » A PRONONCÉ TROIS DISCOURS RETENTISSANTS. SES MINISTRES VIENNENT A LA RESCOUSSE... S'ILS EN FONT TROIS CHACUN, LE BRUIT N'EST PAS PRET DE S'APAISER...

LE PETIT NIÇOIS

ORGANE DE LA DEMOCRATIE DU SUD-EST

SALLES DE DEPÊCHES ET D'EXPOSITION :
NICE : 35, rue Pastorelli
CANNES : 41, rue d'Antibes
MENTON : 33, Av. Félix-Faure
MONACO : 1, rue Grimaldi
GRASSE : 31, Bd du J.-dr-dation
ANTIBES : Place Nationale
CAGNES : Avenue Lieut.-Houstan
VALLAURIS : 13, av G.-Clemenceau
LE CANNET : rue des Orangers
Le Seul Journal de la Région possédant un Fil Spécial privé

MARDI 27 MAI 1930
Saint Hildebert

25 centimes — 51e Année — N° 147

La Publicité est reçue exclusivement à l'Agence Havas : à Nice, 13, place Masséna ; à Paris, 62 rue Richelieu

Adr. télég. : Petit Niçois, Nice - Tél. : 40 65 40 66 41 70

PROVENCE

A PROPOS DE "CITRONS"

MESSIRE P. de Quiqueran de Beaujeu, gentilhomme d'Arles, évêque de Sénez à dix-huit ans, mort à vingt-deux sans avoir vu ses diocésains, a laissé sur les Citrons quelques passages, en cette *Provence Louée*, publiée longtemps après sa mort, à Lyon, en 1614, et qui, aujourd'hui, est introuvable.

Il appelle « citrons » ce que nous nommons agrumes, — c'est un substantif générique. Il reconnaît « trois races » : les *Oranges*, les *Limes* (limon) et les *Poncires !*... Puis, comme il est impossible à Messire Quiqueran d'écrire quoi que ce soit sans faire une digression, il part à fond de train sur la mélisse qui n'a avec les agrumes que des relations de senteur...

Retenons toutefois ceci :

« Il n'y a climat, sous le ciel, plus plantureux et fructifiant en toutes sortes de citrons que le nôtre. Car nous avons des bôcages et des forêtz édifiées de ces seuls arbres... Toute la côte d'Ières est éminemment douée de ces arbres précieux... Les anciens ont ignoré la plupart de ces fruicts et ce peu qu'ils ont connu, l'ont appelé, comme à tâtons : *Mala Medica... Pommes de Médie* ».

Par la faute d'un soleil, quelque peu fou depuis ces trois derniers siècles, les pommes de Médie ont pour ainsi dire disparu d'Hyères, mais dans nos parages, entre l'Estérel et Menton, il s'en trouve encore et leur moisson embaumée de mi-Mai me rappelle ces autres lignes charmantes de l'évêque de Sénez, décidément mort trop jeune :

« La gloire de leurs gentilles fleurs n'est en rien inférieure aux fruits. Car rien n'est de plus blanc ni de plus pur et n'y a senteur naturelle qui vaille celle-là. Elles ne sont transportables guères loin, parce qu'en trois jours elles s'épanouissent et se fanent dès aussitôt. Parmy les simples, la grande valériane (que Dioscoride veut être le Phu) rapporte merveilleusement leur odeur, et... ».

Et... voici Quiqueran reparti en digression... Faisons comme lui...

∴

Il était une fois, une lavandière qui s'en allait de Marseille au Château d'If... C'était en 1697, quarante ans après l'épiscopat nominal de Monseigneur de Sénez...

Par quoi une lavandière de l'époque pouvait-elle être attirée au Château d'If ?... Voilà ce qu'Alexandre Dumas eut plus vite expliqué que Messire Quiqueran.

Bref, cette lavandière, en pleine traversée, donna le jour à un fils qu'elle appela Paul.

Il y a des enfants nés au pied de l'autel ; quoi d'étonnant de les voir entrer en cléricature ! Le petit Paul ne pouvait être que marin et s'y entendit.

A neuf ans, il se faufila sur un brigantin qui donnait la course aux Turcs. Gentil, courageux, il se fit aimer de l'équipage parce que toujours prêt au danger ou à la manœuvre. Un jour, le capitaine ayant été tué, il fut investi du commandement aux acclamations du bord. Il avait bien douze ans. Il resta capitaine et mena son bateau de l'Archipel aux mers d'Espagne dans le sillage des Turcs dont il fut la terreur. Cela dura aussi longtemps que ce qu'il faut à un gamin pour devenir un homme, puis un homme mûr, à un mousse pour être fait chef d'escadre, lieutenant-général et vice-amiral des mers du Levant.

Richelieu avait distingué le fils de la lavandière. Louis XIV continua.

(Suite en 2e page).

Hubert DHUMEZ.

LA CRISE AGRAIRE

Le Programme Agricole du Gouvernement

L'Agriculture, après une période brillante qui suivit immédiatement la guerre, connaît l'ère des difficultés et des inquiétudes. Tous les partis politiques se rendent compte de ce malaise. Il s'en est même créé un « le parti agraire » pour l'exploiter.

Le Gouvernement, saisi par des doléances et réclamations qui viennent un peu de partout, se rend bien compte qu'il serait urgent de faire quelque chose. Mais quoi ? Et est-ce la pensée de M. Tardieu que vient d'exprimer son sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. Robert Serot ? A ce titre, ces déclarations nous semblent mériter quelques commentaires puisés à bonne source.

D'abord, quels sont les nouveaux projets gouvernementaux destinés à conjurer la crise agricole ? Le Gouvernement déclare qu'il est indispensable d'aménager les conditions générales de production et de vente et il annonce qu'une dotation importante sera apportée à cet objet dans la loi sur l'équipement national.

Voici quels seraient les projets gouvernementaux : 120 millions pour l'achat de forêts, le reboisement et les améliorations pastorales, création d'un office de renseignements hippiques en vue de l'exportation, amélioration du sort des travailleurs du sol pour les retenir à la terre, équipement des campagnes, électrification, amélioration des routes vicinales, 300 millions affectés aux travaux d'adduction d'eau potable, création d'une caisse des calamités publiques, amélioration des méthodes de culture modernes, prêts à toutes les associations d'intérêt général agricole.

M. SÉROT
Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture

De plus, un projet de loi prévoit l'autorisation pour la Caisse Nationale de consentir des prêts jusqu'à concurrence de 250 millions, au taux très réduit de deux pour cent, à des producteurs de blé ou des viticulteurs, oléiculteurs, dont le fonds de roulement s'est trouvé diminué par la mévente de leur récolte ou la destruction de leurs récoltes par la gelée.

M. Sérot, dans son énumération des mesures que compte appliquer le Gouvernement annonça le renforcement de l'enseignement agricole et la création d'une section d'études supérieures des industries du lait. Un projet de loi fixera ensuite le statut légal et fiscal des coopératives.

Enfin, en ce qui concerne les impôts pour l'établissement de l'impôt sur les propriétés non bâties, la majoration de soixante - quinze pour cent actuellement appliquée cessera après la révision des évaluations. Le Gouvernement veut aussi parer à l'isolement des agriculteurs. « Si l'agriculture, a déclaré M. Sérot, est la préoccupation essentielle du Gouvernement en politique intérieure, en politique extérieure également elle n'est jamais perdue de vue. »

Récemment, la conférence en vue d'une action économique concertée s'est tenue à Genève pour essayer de créer une économie européenne nouvelle. Dans ces négociations, très ardues, la délégation Française n'a cessé de se préoccuper des intérêts agricoles. Dans le texte de la convention, elle a spécifié que les tarifs douaniers concernant la plupart des produits agricoles pourraient, à tout moment, être modifiés sans avis préalable et sans obligation de donner à d'autres pays des avantages compensateurs.

Non seulement le texte de la convention donnait tout apaisement aux agriculteurs, mais de plus, en signant la convention, les plénipotentiaires français ont fait une réserve formelle à ce sujet. Dans le plan des négociations futures qui a été tracé en annexe à la convention, les questions agricoles figurent au premier rang.

C'est dans le domaine agricole que se trouve la pierre angulaire de la future économie européenne. Tout ceci est exact, mais la France est-elle décidée à formuler et à suivre la politique agraire qui lui est nécessaire ?

Un programme aussi vaste est à longue, très longue portée et évoque le conte fameux du semeur de chênes. Ne serait-il pas plus sage de sérier le problème, d'avoir une échelle de mesures progressives en commençant par celles qui sont immédiatement réalisables et productrices ? Enfin, la propagande pour le retour à la terre est-elle suffisamment organisée ?

Il ne semble pas et nous souffrons de cette dualité qui veut que la civilisation soit dans nos villes celle du XXe siècle et dans nos campagnes celle du XVIIIe siècle. L'effort à réaliser est formidable et demande, non seulement des lois, mais la coopération de toute la nation.

Maurice BIGOT.

Souveraine des "Mai"

(Photo Brod).

Mlle Denise DANIEL, de Ste-Marine, qui, parmi un groupe de charmantes et jolies Niçoises, fut élue, avant-hier, au Casino Municipal, Reine des Reines des « Mai ».

M. Laurent Eynac réorganise son ministère

Paris, 26 mai. — L'année 1920 a consacré l'institution d'un ministère de l'Air unique réunissant les différents éléments de l'aéronautique. On peut considérer qu'à l'heure actuelle l'interpénétration des divers organismes est réalisée et c'est pour donner au fonctionnement des services de son département une souplesse plus grande, laquelle se traduira par une meilleure exécution, que M. Laurent Eynac a décidé la mise en application d'une organisation nouvelle de l'administration centrale.

Le secrétariat général qui concerne intégralement les attributions fixées par le décret du 30 novembre 1929 est en outre assisté d'éléments d'études et de renseignements et assure la coordination des directions et services en même temps que l'exécution des décisions du ministre.

La collaboration des éléments civils et militaires du cabinet étant assurée par le secrétariat général, le Ministre a décidé de faire des services militaires de son cabinet un cabinet militaire ayant à sa tête un chef de cabinet qualifié pour traiter directement avec les cabinets militaires des départements de la guerre, de la marine, des colonies

M. Laurent EYNAC

(Suite en 3e page).

APRES LE MAITRE...

Le Ministre Giuriati prête main-forte à Benito Mussolini

Rome, 26 mai. — Parlant au théâtre Augusteo, à l'occasion de la commémoration de l'entrée en guerre de l'Italie, le ministre Giuriati a évoqué ses souvenirs personnels, notamment celui de sa visite à Paris au moment de la Conférence de la Paix, comme chef de la délégation de la ville de Fiume, occupée par d'Annunzio.

Il a ajouté qu'il avait alors communiqué, au nom de cette délégation, une note diplomatique à M. Clemenceau, président de la Conférence de la Paix. Mais cette note resta sans réponse.

— Eh bien ! a ajouté textuellement M. Giuriati, aujourd'hui cette réponse c'est M. Mussolini qui, avec ses discours formidables, la demande ; mais la demande avec une bien autre allure, un bien autre élan, une bien autre autorité, un bien autre prestige.

« Habitués à simuler et à mentir, ces mêmes contradicteurs, que le duce dénonçait hier comme des loups déguisés en agneaux, tentent de nous vouer à l'exécration du monde en lançant contre nous les accusations de n'être pas pacifistes.

« Il faut s'entendre sur cette parole : si par pacifistes on entend les auteurs d'une véritable et juste paix, qui tienne compte des nécessités de tous les peuples, vainqueurs ou vaincus, nous sommes pacifistes. Mais si par pacifistes on entend les défenseurs du dernier traité de paix, avec toutes ses injustices et toutes ses absurdités, si on entend les collaborateurs de ceux qui, à Genève, dirigèrent un bluff colossal, alors non, nous ne sommes pas pacifistes. »

LES REFORMES AU MAROC

La nouvelle réglementation des tribunaux berbères

Rabat, 26 mai. — La réglementation de la justice berbère vient de recevoir sa consécration légale par un Dahir chérifien.

Cet acte capital témoigne solennellement, en même temps que de l'accord de Sa Majesté le Sultan et du représentant de la France, de l'étroite et confiante collaboration des deux souverainetés.

D'une façon générale, le Maroc a toujours été partagé en bled maghzen, placé sous l'autorité directe du souverain et obéissant à la loi musulmane et en bled Siba. Ce dernier, composé en majeure partie de tribus berbères, correspond, en principe, aux régions des forêts et des montagnes qui échappent plus ou moins au contrôle du Maghzen et est régi par des coutumes très particulières et n'ayant rien de commun avec le droit musulman.

Or, le Gouvernement français a toujours eu le respect des coutumes et des traditions de ses protégés. Au premier rang de ses préoccupations, cette pensée généreuse a servi de base fondamentale à ses engagements à l'égard des nouveaux soumis. Appuyée sur le prestige de notre force, elle a contribué plus que toute opération militaire à accentuer le rythme des soumissions en pays berbère.

Ainsi la voie était tracée dès la signature du traité de protectorat et les sages conceptions conjuguées du sultan Moulay Youssef et du maréchal Lyautey trouvaient leur première expression dans le Dahir du 11 septembre 1914. Le principe était posé. Il restait à faire entrer les modalités d'application dans le cadre de cette promesse solennelle. Les soucis de la guerre et la période de réadaptation qui a suivi n'avaient pas permis de réaliser cette seconde partie de l'édifice dont les bases avaient été jetées le 11 septembre 1914.

Désormais, les tributs berbères sont donc pourvues d'un statut légal qui consacre leur droit d'être régies selon l'antique loi de leurs ancêtres et, en même temps, témoigne de la fidélité du gouvernement protecteur à ses tribus, qui demeurent justiciables de leur djemaa, la décision de ces assemblées étant définitivement revêtue du sceau de la légalité.

Quelques nouveautés

Il faut signaler dans le Dahir quelques heureuses nouveautés dues à la collaboration du jeune souverain et de M. Lucien Saint, notamment les précautions prises pour soustraire les membres des djemaa; pouvoir judiciaire à l'action éventuelle de l'autorité administrative indigène ; car cette nouvelle réglementation doit garantir l'indépendance des juges.

D'ailleurs, le nouveau Dahir apporte une innovation importante dans le domaine de la législation criminelle.

Aux juridictions militaires d'exception, qui étaient jusqu'à ce jour compétentes en cette matière, le texte récemment promulgué par le Résident général substitue des tribunaux mixtes composés d'un juge français et d'assesseurs français et d'un indigène ayant voix délibérative et jugeant au nom du Sultan responsable de l'ordre et de la sécurité sur tout le territoire chérifien.

La France entend atteindre les buts qu'elle s'est assignés tout en s'assurant le concours amical et plein d'assentiment des populations qu'elle protège. C'est dans cette pensée que le Résident général a soumis le Dahir en question à l'agrément du Sultan qui, après avoir entendu les explications de M. Lucien Saint, a bien voulu le revêtir de son sceau.

∴

La nouvelle de cette importante réforme a été bien accueillie par les tribus berbères.

Plusieurs d'entre elles qui avaient gardé une certaine méfiance vis à vis des autorités françaises, se rendent compte maintenant que cette innovation est toute à leur avantage.

Il convient d'ajouter que la nouvelle réglementation n'est qu'un des chaînons d'une suite de réformes intéressant non seulement le domaine judiciaire, mais aussi le domaine politique.

SI MOHAMED
Sultan du Maroc

L'œuvre colonisatrice au Maroc, commencée d'une façon si éclairée par le maréchal Lyautey, porte ses fruits et il est à prévoir que nous connaîtrons désormais une période de pacifique domination que ne sauraient plus troubler les quelques tribus insoumises, sur les confins de l'Atlas.

Par la réforme d'aujourd'hui, le Maroc va connaître une nouvelle ère de prospérité.

AU FIL DES JOURS

Les mots et les faits

Les discours du condottiere révèlent au grand public la tension des rapports franco-italiens. Ils ne l'ont pas créée. Elle ne résulte pas des métaphores belliqueuses, mais du souci avec lequel le fascisme recherche, entretient et envenime les causes de conflit entre les deux nations, et de la minutie quasiment germanique qu'il met à préparer la guerre.

Cette guerre peut ne pas sembler encore imminente. Les années « cruciales », dont parle si volontiers le Duce sont à venir. Mais elles arrivent. La tragédie de 1914 a provoqué, chez nous, un affaissement brutal de la natalité. Autour de 1935, nos classes militaires se trouveront réduites à l'état squelettique.

En prévision de cette période prochaine, le gouvernement fasciste s'efforce de soustraire à la naturalisation française les Italiens qui vivent ici. Sa diplomatie fait, par ailleurs, des efforts désespérés pour empêcher la pacification de l'Europe.

De ces mesures, la plupart sont onéreuses. Elles retentissent fortement sur la situation intérieure d'un pays privé de ressources naturelles. Elles ont provoqué une crise économique sans précédent. On conçoit que Mussolini éprouve le besoin de la contester afin de maintenir le moral de ses partisans et la confiance de ses créanciers.

Il y parviendra difficilement.

« On a dit, affirmait-il à Milan, que mon voyage est fait en vue de la situation économique de la nation. C'est faux. Ceux qui le prétendent mentent, et savent qu'ils mentent. »

Aux injures, je préfère les arguments. Le condottiere n'en fut jamais prodigue. Je ne prétends pas forcer sa nature. Il serait pourtant bien gentil de dire s'il conteste les faits suivants :

Est-il exact, qu'après tant d'autres, la banque Nart-Kolb, de Rome, a été déclarée en état de faillite ouverte. Est-il exact qu'en suite de cette faillite, cinq entreprises de construction ont dû suspendre leurs paiements ?

Est-il exact qu'à Bacoli, près de Naples, les chantiers navals ont fermé leurs portes ? Est-il exact que ses ouvriers ont saccagé la mairie, malmené les miliciens locaux et que seule la police de Naples a eu raison du mouvement ?

Est-il exact qu'à Martina Tranca (un des centres de la province de Tarente et qui compte 30.000 habitants), le 6 avril dernier, une émeute, provoquée par la fiscalité extravagante du régime, et notamment par l'impôt sur le vin, a détruit la perception, l'école, l'hôtel de ville. Est-il exact que, des miliciens, le plus grand nombre est passé au camp des révoltés ? que les autres ont pris la fuite ; que le Podestat a été sérieusement molesté ; que les carabiniers, envoyés par le préfet, ont refusé de tirer sur la foule ; qu'il a dû faire appel, le soir, aux équipages de la flotte et à l'armée ?

Est-il exact que les mêmes désordres se sont reproduits à Molinella de Bari ?

A Castrovillari ? Que, là aussi, la foule a pris d'assaut l'hôtel de ville, chassé le Podestat et les miliciens ?

Est-il exact qu'à Turin, pour témoigner de leur misère, les ouvriers silencieux ont défilé dans la rue, les poches retournées ?

Est-il exact qu'à Jesi, province d'Ancône, ville agricole et industrielle, jadis prospère, le chef du faisceau, Dr Italo Calcatelli, a adressé aux citoyens « aisés » la circulaire suivante :

« A partir de jeudi 27 courant, on distribuera tous les jours aux pauvres de la ville des rations de « minestra » qui ont été préparées dans les locaux aménagés à cet effet dans les écoles de P. Roma et de la place Frédéric II. Vous comprendrez certainement l'utilité de ces cuisines qui, depuis quelque temps, sont devenues nécessaires ici, en raison du chômage qui pèse sur notre masse ouvrière. Outre le chômage, la mendicité, qui a pris, depuis quelques jours, des proportions alarmantes et qui déshonore une ville industrielle comme la nôtre, m'a incité, de concert avec le Podestat, à assumer le fonctionnement de cette institution. Pour que le but que je me suis fixé puisse être atteint, il convient que tous les citoyens, surtout ceux qui appartiennent aux classes aisées, me donnent indistinctement leur aide. »

Est-il exact qu'actuellement le taux de l'escompte, descendu à 2 % en France, en Angleterre et en Amérique, reste fixé à 6 % à la banque d'Italie ?

Est-il exact que le gouvernement fasciste ait élevé de 20 % les prix de vente du tabac ?

Est-il exact qu'en Vénétie, certaines communes, privées de ressources, ont établi des taxations sur les têtes de volaille et les arbres fruitiers ? Qu'un hectare de terrain d'un revenu moyen de 700 lire paye 480 lire d'impôt ; et qu'un propriétaire, dont le jardin atteint 40 mètres, est frappé par le fisc comme agriculteur ?

On dit parfois que le fascisme est l'auteur d'une « révolution constructive ». Cette opinion flatteuse résiste mal à l'analyse. Quatre cent mille prétoriens travaillent à la consolider. A l'exemple du chef, ils vivent sur le pays à la façon des sauterelles. Pour persister, ils sont réduits à exacerber son patriotisme. Ils s'efforcent de l'enivrer en chantant les destins impériaux de l'Italie nouvelle et la décadence de la France, dont ils font une proie désarmée.

S'ils échouent, leur sort n'est pas enviable. S'ils réussissent, je plains celui de la paix.

Eugène CURET.

A LA RECHERCHE DU 1er HOMME

Londres, 26 mai. — On mande de Pékin au *Daily Express* que l'explorateur américain Roy Champan partira aujourd'hui pour les régions désertiques de Mongolie, à la recherche des traces du premier homme.

Vingt-six explorateurs, comprenant des Américains, des Français, des Chinois et des Mongols l'accompagneront dans son expédition.

M. Humbert Ricolfi a visité Toulon

Toulon, 26 mai. — M. Humbert Ricolfi, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre, venant de Tonnerre, où il a présidé, dimanche, un congrès régional, est arrivé hier matin, à 7 h. 50, à Toulon.

Reçu à la gare par l'amiral Vindry, préfet maritime; le sous-préfet de Toulon, l'adjoint au maire de Toulon, le général George, directeur du Cabinet de M. Maginot, ministre de la Guerre; le général Carence, commandant le XVe Corps d'Armée, M. Ricolfi a été immédiatement conduit à l'Arsenal, d'où la vedette de l'amiral l'a conduit à Tamaris où il a longuement conféré avec M. Maginot, ministre de la Guerre, qui l'a retenu à déjeuner, avec le général George, le vice-amiral Vindry et le général Carence.

Le Cardinal Luçon est moribond

Reims, 26 mai. — S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, a reçu sur sa demande, aujourd'hui lundi, les derniers Sacrements des mains de Mgr Neveu, son auxiliaire.

Les Nordistes Chinois seraient victorieux ?

Changhai, 26 mai. — Les Nordistes annoncent que les armées de Feng Yen, comprenant 200.000 hommes, prononcent une contre-offensive massive et repoussent aisément les troupes gouvernementales épuisées.

Cependant, le Gouvernement de Nankin affirme que ses troupes poursuivent leur avance en longeant le chemin de fer du Lung Hai, partiellement détruit par les rebelles dans leur retraite.

Les relations des conseillers militaires allemands avec le Gouvernement de Nankin sont tendues. Les milieux officiels attribuent ces difficultés : 1° au refus de certains officiers allemands de prendre une part active à la lutte contre le Nord ; 2° à l'engagement par le Gouvernement de Nankin d'une trentaine de conseillers militaires japonais.

Cependant, le général Wetzel, recommandé par le général Ludendorf pour succéder au général Bauer, décédé l'an dernier, est attendu incessamment.

La chute du taël

Changhai, 26 mai. — La chute du taël, qui a atteint le cours le plus bas enregistré jusqu'à présent, a augmenté le chaos intérieur, désorganisant les affaires. L'annonce de mauvaises récoltes de thé et de soie alarme les importateurs. Le coût de la vie a augmenté de 30 % pendant le 1er trimestre de 1930.

Violente explosion à Paris dans une tranchée de canalisation

Paris, 26 mai. — Des terrassiers étaient occupés ce matin, vers 10 heures, dans une tranchée de canalisation devant le numéro 25 de la rue Lecourbe. Un malencontreux coup de pioche donné sur le tube de canalisation fit jaillir une étincelle. Une explosion considérable jeta par terre les ouvriers et une gerbe de flammes d'une hauteur de 20 mètres s'élança, brûlant la façade de l'immeuble.

Les pompiers, alertés, se rendirent immédiatement sur les lieux et mirent en batterie quatre grosses lances. A 11 h. 30, le feu était circonscrit et tout danger écarté.

On ne signale aucun accident de personne. Les dégâts qui n'ont pas encore été évalués paraissent importants.

POINTES SECHES

L'ECOLE DU PARFAIT VALET

C'est à Berlin qu'elle tient ses cours. Des spécialistes y professent et qui connaissent leur affaire sur le bout des doigts, je vous prie de le croire. Allez-y. Vous verrez comment on apprend à tenir un plateau en équilibre, à saluer bas les visiteurs de marque, à tailler une bavette avec la petite âme esseulée qui vacille sur la table du coin, à rabrouer le va-nu-pieds, à soutenir l'ivrogne milliardaire, à se montrer en toutes occasions digne, spirituel et bon garçon, et surtout — gare ! — à ne pas cracher dans le macaroni pour se venger d'un client méticuleux.

Dieu, quel métier ! Ces apprentis valets me paraissent dignes d'être respectés autant sinon plus que les parfaits gentilshommes. N'attendez pas que je les dénigre. D'abord ils travaillent consciencieusement, avec bonne humeur et franchise. Cette dernière qualité est d'autant plus précieuse que c'est une denrée rare, rarissime, de nos jours. Car, en admettant que ce métier fût le dernier des métiers, comme beaucoup de personnes l'affirment, ne faut-il pas une certaine dose de courage, de mépris des convenances, de piété pour en supporter toutes les laideurs ? Il est beaucoup de gens chez qui sommeille non plus seulement une âme de cochon, mais une âme aussi de parfait valet. Et ces gens là, comble de la dérision, ne se rendent pas compte, lorsqu'ils abandonnent sur la table un pourboire quelconque, qu'ils font l'aumône à plus riche qu'eux. Avoir donc le courage d'être un valet tout court n'est déjà pas si mal que cela...

Et puis les valets, les vrais, qu'ils soient parfaits ou non n'ont pas à rougir de leur profession. Ils ont aujourd'hui leur école, mais de tous temps ils eurent leurs professeurs. Jadis, certains parmi eux, sacrifièrent en vain sur l'autel de la liberté, moururent sous la cravache et acquirent de cette sorte une espèce de célébrité et des titres de noblesse. Hier à peine le grand Jean-Jacques leur montrait qu'on peut combiner sans mal les métiers de valet et de philosophe.

Aujourd'hui, enfin, ils s'appellent Auguste ou Désiré, apitoient même les auteurs dramatiques et s'acheminent tout doucement vers la bourgeoisie... — J. J. C.

Nuit gitane aux Saintes-Maries-de-la-Mer

(Wide World Photo).

Renouvelant une tradition millénaire, les gitanos, aux sombres cheveux bouclés, sont venus sur la plage où débarqua Sainte-Sarah. Dans la nuit consacrée, ils se sont rendus à l'appel du sonneur dans l'église qu'illustra « Mireille »...

(Voir en 2me page l'article de notre collaborateur Pierre Rocher).

Une grande ligne Maritime Nice - La Corse

Ce que nous dit à ce sujet le Ministre de la Marine Marchande

Des régions où les portent les flots, les navires semblent garder en leurs flancs l'atmosphère des pays où ils se sont rendus, comme s'ils se fussent teintés au passage de leur couleur locale.

Sans doute serait-il excessif d'affirmer qu'avant même d'avoir entrepris sa première croisière vers l'Ile de beauté, le paquebot qui en porte le nom avait déjà bénéficié de ce phénomène. Et pourtant, encore ancré dans le port de Nice, alors que résonnait le jazz en ses salons bleus et tangos, il semblait qu'au travers des hublots grands ouverts, porté par la brise du large, arrivait le parfum du joyau de la Méditerranée, aux senteurs de lavande.

Et cette illusion était si complète que le grand charme des paysages magiques opérait déjà. Tous étaient souriants et affables. Jamais de mémoire de reporter, instant n'avait été plus propice à l'interview, aux demi confidences livrées à la curiosité ou à l'intérêt publics.

C'était donc par excellence le moment de solliciter quelques instants d'entretien du ministre de la Marine Marchande, M. Rollin qui, accoudé sur le bastingage de la plage arrière, semblait humer avec délice l'air pur du grand large.

Mais allez donc rêver tranquillement entre ciel et mer sur un paquebot hanté par des reporters. Rendons pourtant cet hommage à la vérité, M. Rollin se soumet aimablement aux rigueurs de l'interview. Très aimablement il veut bien répondre à nos questions.

Disons, tout d'abord, que M. Rollin reconnaît que les moyens de communications entre le continent et la Corse ne furent jamais ce qu'ils devraient être et qu'ils sont loin encore — en dépit de quelques améliorations — d'avoir atteint le but souhaitable.

— Mais la question des communications Continent-Corse est une de celles inscrites à mon programme, nous dit le ministre de la Marine, et dont la réalisation m'est particulièrement chère.

— Vous savez, Monsieur le Ministre, combien cette question intéresse la ville de Nice où vivent de nombreux originaires de l'Ile de Beauté qui entretiennent de constantes relations avec leur département d'origine. En outre, entre Nice et la Corse devrait exister un véritable chemin maritime de tourisme, permettant aux hôtes de la Côte d'Azur de se rendre en Corse, et inversement. Pour cela les conditions les plus modernes de vitesse et de confort sont indispensables.

— Je suis pleinement de votre avis, nous répond M. Rollin. Aussi, un de mes plus vifs désirs est la réalisation de cette voie touristique de mer. Comme vous, j'estime que les hôtes de la Côte d'Azur doivent retrouver sur le paquebot de la Corse, le luxe et le confort des palaces.

« Aussi, la construction du splendide paquebot « Ile-de-Beauté » sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui, n'est-il qu'une première réalisation de mon programme. Comme vous le savez peut-être, ce navire a été, suivant un programme ministériel, construit au titre des prestations en nature. C'est vous dire l'intérêt général du Gouvernement pour cette question.

(Suite en 2e page).

M. ROLLIN
Ministre de la Marine Marchande

AUJOURD'HUI

En deuxième page :
LES MENÉES FASCISTES CONTRE LES DÉMOCRATIES DE L'EUROPE.

En quatrième page :
NOTRE ENQUETE SUR LES ORGANISATIONS OUVRIÈRES DANS LE DÉPARTEMENT.

En septième page :
LA PAGE DE LA FEMME.

DEMAIN
LA T.S.F. SUR LA COTE D'AZUR.

17.3 Le Petit Niçois, 27 mai 1930. AD06 PR 1040